

Informations financières

Communiqué des modalités concernant le programme de rachat d'actions

Le comité de direction de la société MOBOTIX AG (ISIN DE0005218309) a décidé le 15 juillet 2010 de lancer à partir du 19 juillet 2010 un programme de rachat d'actions dans le cadre duquel 15.000 actions de la société devront être rachetées. Ceci correspond environ à 0,34 % du capital social de la société. Pour cela, le comité de direction utilise le pouvoir que lui a accordé l'assemblée générale le 30 septembre 2009 en conformité avec le § 71, alinéa 1, N° 8 de la loi allemande sur les sociétés anonymes (AktG). Aucune durée n'a été fixée pour le programme de rachat mais il s'achèvera automatiquement avec l'acquisition du volume d'actions mentionné ci-dessus.

Les actions seront exclusivement rachetées en bourse. Conformément au pouvoir accordé par l'assemblée générale le 30 septembre 2009, le prix d'achat par action (sans les coûts accessoires d'acquisition) payé par la société ne devra pas être inférieur ou supérieur de plus de 10 % au cours boursier de l'action déterminé le jour de la cotation lors de l'adjudication d'ouverture du système de transaction électronique Xetra (ou d'un système ultérieur similaire) à la bourse des valeurs mobilières de Francfort.

Les actions rachetées peuvent être utilisées pour tous les objectifs cités dans le pouvoir attribué par l'assemblée générale. Concrètement et conformément aux autres stipulations du pouvoir accordé par l'assemblée générale le 30 septembre 2009, il est en particulier envisagé d'utiliser ces actions pour les distribuer aux employés et aux membres du comité de direction. Dans des cas isolés, la détermination définitive de leur utilisation sera effectuée par une résolution séparée du comité de direction et, dans la mesure où cela sera nécessaire, du conseil de surveillance.

Le rachat des actions sera effectué sous la direction d'un établissement de crédit. La société a donné des instructions à l'établissement de crédit pour que celui-ci respecte les conditions commerciales de l'article 5 du décret n° 2273/2003 (CE) de la Commission du 22 décembre 2003 concernant l'application de la directive 2003/6/CE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne : Dérogations pour les programmes de rachat et les mesures de stabilisation des cours (Journal officiel des Communautés Européennes L 336/33 du 23 décembre 2003) (désigné par la suite sous le nom de « décret européen »), et les stipulations contenues dans ce programme de rachat des actions. En outre, la société a donné des instructions à l'établissement de crédit pour que ce dernier mette à sa disposition les informations nécessaires pour que la société puisse satisfaire aux obligations d'information prescrites dans le décret européen. Par ailleurs, l'établissement de crédit prend de manière indépendante et sans influence de la société les décisions concernant le moment et le volume de l'acquisition.

Conformément au décret européen, la société ne peut pas racheter au cours d'une journée plus de 25 % du montant moyen des opérations quotidiennes d'achats et de vente d'actions sur le marché réglementé sur lequel l'acquisition est effectuée. Ce montant doit être dérivé de la moyenne quotidienne du volume des échanges des 20 jours d'ouverture de la bourse écoulés avant la date fixée pour l'acquisition.

La société n'achètera pas les actions à un cours situé au dessus de celui de la dernière opération boursière effectuée de manière indépendante ou (si jamais celui-ci était plus élevé) au dessus de l'offre indépendante la plus élevée actuellement sur les places de cotation sur lesquelles l'acquisition est effectuée.

Dans la mesure où cela est possible et où cela est admissible juridiquement, le programme de rachat peut être suspendu à tout moment.

Conformément au décret européen, les transactions seront rendues publiques ; des informations concernant la progression du programme de rachat des actions seront publiées régulièrement par MOBOTIX AG sur son site www.mobotix.com.

Winnweiler-Langmeil, le 16 juillet 2010

Le comité de direction

Informations complémentaires :

MOBOTIX AG
Lutz Coelen, Directeur commercial et financier
Ariane Oltmanns, Responsable des relations investisseurs
Kaiserstrasse
67722 Langmeil, Germany
Téléphone: +49 6302 9816 111
Fax: +49 6302 9816 190

Fink & Fuchs
Public Relations AG
Michael Zell/Philipp Perwanger
Berliner Strasse 164
65205 Wiesbaden, Allemagne
Téléphone: +49 611 74131 920

Courrier électronique :
ariane.oltmanns@mobotix.com
www.mobotix.com

Courrier électronique :
philipp.perwanger@ffpr.de
www.ffpr.de

Créateur d'innovations

MOBOTIX AG se considère elle-même comme une entreprise d'ingénierie informatique spécialisée dans le domaine de la vidéosurveillance numérique haute résolution en réseau. Elle dispose de sa propre division développement matériel. L'entreprise met un point d'honneur à développer des solutions systèmes complètes et conviviales, clé en main. Depuis sa création en 1999, cette entreprise de Langmeil cotée en bourse est non seulement réputée pour être une entreprise innovatrice et pionnière dans le secteur technologique des caméras réseau, mais aussi pour proposer, par son concept décentralisé, des systèmes de vidéosurveillance haute résolution s'avérant particulièrement rentables dans la pratique. Depuis 2010, MOBOTIX élargit l'éventail de sa gamme de produits avec des solutions domotiques intelligentes issues de son département Recherche & Développement. Depuis de nombreuses années, des centaines de milliers de systèmes de vidéosurveillance MOBOTIX sont en service sur tous les continents, aussi bien dans les ambassades, les aéroports, les gares et les ports que dans les stations-service, les hôtels ou sur les autoroutes.

Note importante :

Ce communiqué contient des déclarations concernant l'avenir basées sur des suppositions et estimations de MOBOTIX AG. Bien que la direction de l'entreprise soit d'avis que ces suppositions et estimations sont justes, l'évolution et les résultats effectifs futurs sont susceptibles de différer de ces suppositions et estimations en raison d'une multitude de facteurs. L'évolution de la situation économique globale, des taux de change et des taux d'intérêt ainsi que l'évolution du marché et de la concurrence peuvent notamment compter parmi ces facteurs. MOBOTIX AG décline toute responsabilité quant à la concordance des suppositions et estimations contenues dans ces informations financières avec son évolution et ses résultats futurs.